

Règlement du Prix littéraire Yann Queffélec

1ère année (2012)

Article 1

Les Editions Les Nouveaux Auteurs et Yann Queffélec organisent un Prix Littéraire destiné à révéler au grand public un auteur qui n'avait jamais été publié auparavant ou était resté inconnu.

Article 2

Les candidats doivent écrire un texte sous forme de Roman. Il doit s'agir d'une œuvre originale, ni publiée ni en cours de publication. Les œuvres éditées à compte d'auteur sont acceptées. Les auteurs ayant déjà été publiés une fois à compte d'éditeur sont également acceptés si leurs ventes ont été faibles et n'ont pu bénéficier d'aucune médiatisation ou critique.

Article 3

Le Prix est ouvert aux auteurs d'expression française, sans distinction de nationalité.

Article 4

La présentation d'une œuvre au présent Prix est exclusive de toute participation à une compétition similaire jusqu'à proclamation des résultats de ce Prix. Une œuvre déjà envoyée aux Editions Les Nouveaux Auteurs et ayant été refusée ne peut concourir, sauf en cas de réécriture et amélioration significative, prenant en compte l'avis des lecteurs.

Article 5

Les manuscrits doivent impérativement être envoyés sous format électronique, exclusivement via le formulaire d'inscription situé sur le site www.lesnouveauxauteurs.com (Nouveau / Prix Yann Queffélec). Le questionnaire doit être rempli dans son intégralité, sous peine de nullité. Le fichier informatique doit être non verrouillé, en format .doc (pas de .docx, pas de PDF)

Article 6

La date limite d'envoi est fixée au mardi 31 juillet 2012 à minuit, la date et heure de validation informatique du mail de confirmation envoyé aux candidats faisant foi.

Article 7

Sélection des manuscrits jusqu'à la décision finale fin septembre 2012 : une première sélection est faite par Les Editions Les Nouveaux Auteurs dès la clôture des envois, uniquement à partir de critères qualitatifs (en dehors des refus motivés par le non respect des règles citées dans les articles 2 et 3 du règlement.). Cette sélection, pouvant comporter un nombre important d'œuvres (plusieurs dizaines), sera lue et évaluée par un Comité de lecture Citoyen (pouvant comporter plusieurs centaines de membres). Chaque ouvrage obtiendra une note d'appréciation (moyenne de toutes les notes obtenues) ainsi qu'une note d'appréciation littéraire, ce qui permettra d'établir des classements et une liste de finalistes.

Choix des lauréats: Yann Queffélec lira les romans finalistes (les plébiscités : les meilleurs notes moyennes suite aux lectures faites par le Comité en août 2012), et choisira parmi eux

son « Prix ». Yann Queffélec pourra éventuellement attribuer un prix d'encouragement à un jeune auteur (agé de moins de 34 ans) et auteur d'un roman finaliste.

Article 8

Le lauréat recevra chez Drouant (bar Yann Queffélec) son roman et son prix . (fin octobre 2012)

Article 9

Le lauréat se verra proposer un contrat d'édition classique conforme aux usages de la profession. (contrat à compte d'éditeur). Le roman gagnant bénéficiera d'une forte médiatisation ainsi que d'une forte mise en place en librairie (1^{er} tirage envisagé : 10000 exemplaires).

Article 10

Les organisateurs se réservent le droit de ne pas décerner de Prix ni de « prix d'encouragement », et ce sans que la responsabilité des Editions Les Nouveaux Auteurs ou de celle de Yann Queffélec puisse être engagée à quelque titre que ce soit.

Article 11

Les chiffres indiqués au niveau du nombre de manuscrits évalués ou concernant le comité de lecture sont cités à titre purement indicatif et pourront être modifiés à tout moment par les organisateurs et ceci sans obligation de notification et sans que cela puisse faire l'objet de contestations de la part des candidats.

Article 12

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle annulation du prix.

Article 13

Les décisions seront souveraines et ne pourront faire l'objet d'aucune contestation.

Article 14

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement et des Conditions Générales d'utilisation de www.lesnouveauxauteurs.com